

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 07 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Frédéric MORTIER - Nathalie PLOQUIN - Sylvain LEFEBVRE - Laëtiita LEROUX - Christophe GABILLER - Marie-Thérèse DELAUNAY - Jean-Pierre LEGENDRE - Yann NIORE - Nathalie MANCEAU - Nicole PEHU - Alain DUPUIS - Cynthia RAPICAULT - Gilles LABUSSIÈRE - Michel RICOU - Patrice PEGE - Philippe LEBACQ - Sylviane LE COQ - Pascal MONSCAVOIR - Jean-Pierre JOUBARD - Marie-José DAVID - Samuel CHAUSSERAIS - Coline BILLY - Vanessa BRAULT - Monique ROGÉREAU - Emmanuel BRAULT - Jean-Luc FOURREAU

Absents excusés :
Françoise RICHARD donne pouvoir à Sylviane LE COQ
Danielle MABILLEAU donne pouvoir à Marie-Thérèse DELAUNAY
Justine CORDIER

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 31/08/2026
Date d'affichage : 10/09/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 26

Objet : Economie - ZI La Métairie – cession Ville à entreprise AMX – modification – (09/2026-10)

Par délibération n° 04/2026-38 en date du 7 avril 2026, l'assemblée a décidé la cession des parcelles ZN 394(p), ZN 303(p), ZN 361(p), ZN 283(p) et ZN 54(p) à l'entreprise AMX Maintenance pour une surface de 2 817 m², au prix de 10 € HT/m² net vendeur, frais de bornage à charge de la Ville et mandaté Maître CHERBONNEAU-PALOMBA pour réaliser l'acte et tout document afférent à cette décision éventuellement collaboration avec le notaire de l'acquéreur. Celle-ci nous informe d'un changement de dénomination de l'acquéreur, en la personne morale de la SAS LES BASSES RIVIERES représentée par Monsieur Xavier MAURINOT.

De plus, la surface a été affinée par suite du bornage réalisé sur site. Les conditions de cession quant à elles restent inchangées. Il est proposé à l'assemblée de rapporter la délibération n° 04/2026-38 en date du 07 avril 2026 en conséquence.

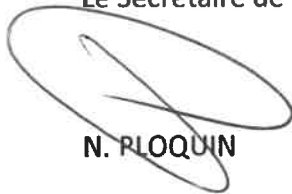
Vu l'avis des Domaines DS 28759630 en date du 27/03/2026,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RAPPORTE** la délibération (04/2026-38) en date du 7 avril 2026 ;
- **APPROUVE** la cession des parcelles ZN 394(p), ZN 303(p), ZN 361(p), ZN 283(p), ZN 54(p) pour une surface de 2 817 m², au prix de 10 € HT/m² net vendeur à la SAS LES BASSES RIVIERES représentée par Monsieur Xavier MAURINOT, ou toute personne physique ou morale qu'il se substituerait, frais d'acte notarié à charge de l'acquéreur, frais de bornage à charge de la Ville ;
- **DESIGNE** Maître CHERBONNEAU-PALOMBA pour réaliser l'acte et tout document afférent à cette décision éventuellement en collaboration avec le Notaire de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,


N. PLOQUIN

 Le Maire,

F. MORTIER